



**SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE**

RAPPORT D' ORIENTATION BUDGETAIRE

Jeudi 7 mars 2024

Salle culturelle - 20 h 00 -

ALLASSAC



I contexte réglementaire

- La Loi N° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, instaure dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue obligatoire au sein des assemblées locales des communes comptant plus de 3 500 habitants.
- Ce débat vise à informer l'Assemblée des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels inscrits au budget.

- La tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. En outre, il ne peut pas être organisé au cours de la séance comportant l'examen et l'adoption de celui-ci.

- Par ailleurs, le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération, (sans vote) afin que le représentant de l'État soit en mesure de s'assurer du respect de la Loi.

- Pour le SIAV, l'obligation d'organiser un D.O.B. découle de l'application de l'article L2312-1 du C.G.C.T. Ce débat est une obligation légale pour les intercommunalités comprenant parmi ses membres au moins une commune de plus de 3500 habitants.

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.



GEMAPI
activité
fondamentale
du SIAV

- a. Loi du 27 janvier 2014 – MAPTAM - Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – Ces dispositions ont été complétées et mises à jour par la loi – NOTRe - portant -Nouvelle Organisation Territoriale de la République -du 7 août 2015, par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et par la loi GEMAPI du 30 décembre 2017.
- b. La compétence GEMAPI– Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - est obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018 avec pour objectifs : la rationalisation des structures gestionnaires élargir leur territoire d’action à l’échelle des bassins hydrographiques et leur permettre de se doter des moyens techniques et financiers adaptés.
- c. Le 11ème programme (2019-2024) planifie les actions sur six ans en cohérence avec le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne et conditionne les aides de financement.
- d. Comptabilité publique nomenclature M57

II – 1 - contexte général

► PRINCIPAUX LEVIERS TECHNIQUES ET REPRESENTATION SIAV

- a. CLE du SAGE
- b. DEPARTEMENT CORREZE– COTECH/COFIL PDGE
- c. SDAGE (secrétariat technique local)
- d. ENTENTE VEZERE/CORREZE PPGC (convention)
- e. ENTENTES LIMITE BASSINS LIMITROPHES (Syndic Mixte...) conventions
- f. ARS (groupe de travail)
- g. SCoT (COTECH/COFIL)
- h. PCAET Agglo du Bassin de Brive
- i. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT Agglo du Bassin de Brive
- j. FDAAPPMA 19 (réseau thermie Corrèze)
- k. CRED Comité Ressources en Eau Départementale
- l. EPIDOR (suivi étiage Bassin versant Dordogne)
- m. DREAL (comité de suivi transparence sédimentaire)
- n. ARS (groupe de travail/COFIL – plantes envahissantes)
- o. CENNA
- p. MEP 19
- q. F.F.C.K/C.R.C.K. (Fédération Française de Canoë-Kayak)/(Comité Régional de Canoë-Kayak)

II – 2 - contexte général

➤ PRINCIPAUX LEVIERS FINANCIERS

- a. Fonds verts (accompagnement ingénierie transition écologique)
- b. FEADER
- c. Région Nouvelle Aquitaine (FEDER/FSE)
- d. Contrat de territoire (maison de l'Eau)
- e. Agence de l'Eau Adour Garonne (Educ'Eau – PPG) XI^{ème} programme (2019-2024) - XII^{ème} programme (2025-2030)
- f. Fondations
- g. Prestations (conventions) ou selon modification des statuts (prestations de services)
- h. Éligibilité à « filet de sécurité » article 14 loi de finances 2022 : dotation de l'Etat pour les communes et groupements de communes qui correspond à une compensation des hausses de l'inflation sur les dépenses d'énergie, d'alimentation et de revalorisation du point d'indice.
Acompte 2022 : 1 938€/6 461€. **Acompte remboursé.**
- g. Cotisation et participation autofinancement EPCI

III - Les compétences

Chaque compétence a un budget annexé au budget principal.

- GEMAPI
- Opérations aménagements
- Sauvegarde du patrimoine.
- Sentiers
- Natura 2000

IV - Constitution et fonctionnement

► 4 EPCI

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
- Communauté de Communes du Pays d'Uzerche
- Communauté de Communes Du Pays de Lubersac-Pompadour (6 communes)
- Communauté d'Agglomération de Tulle (2 communes)

4 EPCI	Population DGF 2023	Population DGF 2024
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	113 948	113 953
Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	11 134	11 144
Communauté d'Agglomération de Tulle (2 communes)	1 557	1 543
Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour	3 444	3 412
TOTAL	130 083	130 052



V - ACTIONS DU SIAV

GEMAPI

PPGC Plan Pluriannuel
de Gestion
Coordonnée (Entente
collectivités)

Entretien Végétation
de berges
(conventions FFCK –
EDF)

Pêche scientifique a
l'électricité
(inventaire-sauvetage)

Suivi étiage

Réseau thermie
départementale

Animation

- Sensibilisation des élus,
communication

Fresque de l'Eau

Carrefour des
collectivités

VI - PROJETS DU SIAV

Modification des statuts du SIAV et adaptation budgétaire.

EDUC 'EAU : action coordonnée sur le bassin versant Vézère-Corrèze

Délibération 2023 - 13

Inscription budgétaire 364

Investissement : 88 800€ TTC

Auto-financement 6 EPCI / 15 072€

Fonctionnement : 50 750€

Auto-financement 6 EPCI /10 149€

Projet Nature et transitions restauration de quatre mares sur la commune de Charrier-Ferrière

Projet inscrit en investissement budget 364 :

27 500€ TTC

Projet maison de l'Eau : recherche de financements, de partenariats et de mécénats. Étude de faisabilité technique :6 000€TTC

Projet restauration pont du Glacis, communes de Chasteaux et Lissac/Couze (fondation du patrimoine, département, Montant du projet (en recherche de financements) : 38 380€ HT

Non inscrit en 2024

Projet travaux entretien de berges par prestataires externes :

20 000€ TTC

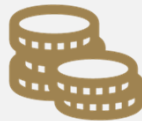
Tracteur : 396 000€ TTC

Reprise 30 000€ autofinancement EPCI

VII –
situation
budgétaire et
financière



Cadre budgétaire M57



6 budgets



1 budget principal et 5 budgets annexes correspondant aux cinq compétences du SIAV (opérations aménagements, GEMAPI, sauvegarde du patrimoine, sentiers, Natura 2000).

VII – 1 - ETAT DE LA DETTE



L'état de la dette : 1 emprunts à taux fixe à rembourser du 1^{er} mars 2023 au 1^{er} mars 2030, échéance trimestrielle, durée 7 ans, taux 1,25%



L'encours de la dette au 01/12/2023 (capital restant dû) s'élève à 178 571,42 €.



Les échéances en 2024 (capital + intérêts) s'élèvent à 30 669,65 €

VII – 2 - situation budgétaire et financière : ADMINISTRATION GENERALE

COTISATION DES MEMBRES :
0,42€ par habitant
Cette cotisation n'a pas évolué depuis 2017

2 agents à temps complet

Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.

Dépenses courantes.

Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).

Formations agents.

Actions sociales

Participation maximum proratisée au montant de la participation à la **prévoyance** de 20€ maximum par agent

Participation maximum proratisée au montant de la participation à la **santé** de 10€ maximum par agent

Chèques déjeuner

Cartes parking

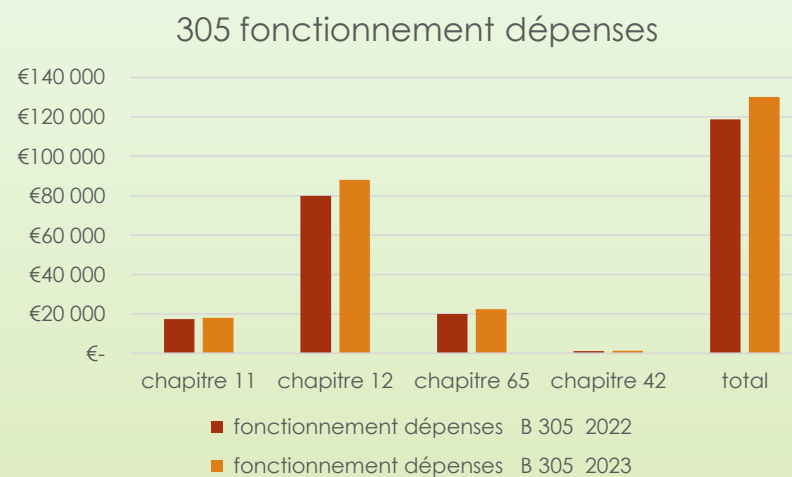
Parc informatique

Location et entretien local administratif :
5 rue des Gaulies
19100 BRIVE

VII -3 - situation budgétaire et financière

Administration générale

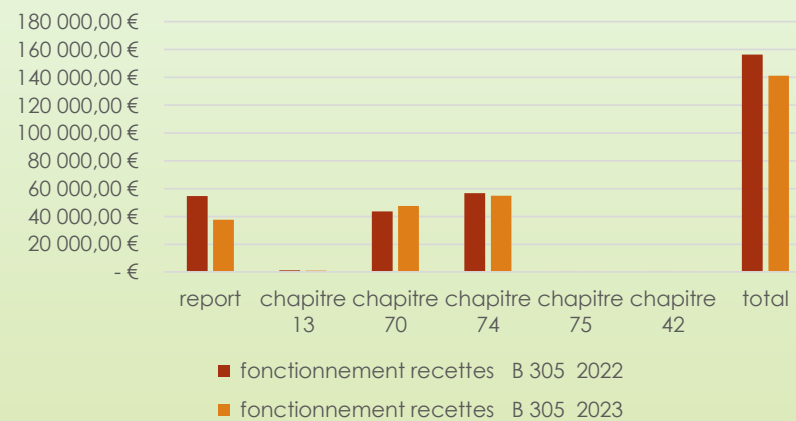
Chapitre	Libellés	2022	2023
C 011	Dépenses à caractère général	17 439,59	18 094,43
C 012	Dépenses du personnel	79 984,38	88 024,93
C 042	Dotations amortissements immobilisations	1 296,83	1 465,88
C 65	Autres charges de gestion courante	20 025,79	22 531,69
Total hors report		118 746	130 115



VII -4- situation budgétaire et financière Administration générale

Chapitre	Libellés	2022	2023
C 002	Résultat reporté	54 681,21	37 688,97
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	1 200,88	923,35
C 042	Quote-part subventions investissements	250,43	250,38
C 70	Remboursement des frais par les budgets annexes et régies municipales	43 660,50	47 447,52
C 74	Participations et subventions	56 641,32	54 779,54
C 75	Autres produits divers de gestion	1,22	0,96
Total hors report		101 754	103 402

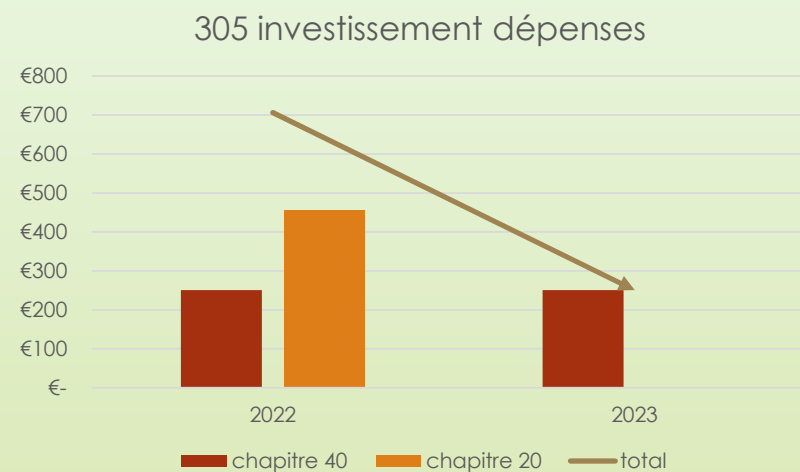
305 fonctionnement recettes



VII -5- situation budgétaire et financière

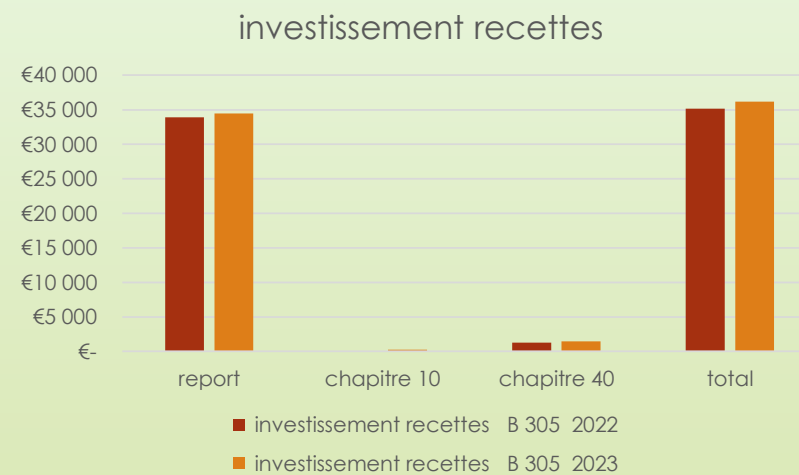
Administration générale

Chapitre	Libellés	2022	2023
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	250,43	250,38
C 20	Immobilisations corporelles	456,00 Logiciel inventaire	0
Total hors report		706	250




VII - 6 - CFU 2023 BUDGET 305 ADMINISTRATION GENERALE

Chapitre	Libellés	2022	2023
C 001	Résultat reporté	33 892,99	34 483,39
C 040	Opérations ordre (amortissements)	1 296,83	1 465,88
C 10	FCTVA	0	234,54 FCTVA
C 13	subventions	0	0
Total hors report		1 297	1 700



VII – 7 - 305 ADMINISTRATION GENERALE exercice 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		37 688,97 €		34 483,39 €		72 172,36 €
Opération de l'exercice	130 116,93 €	103 401,75 €	250,38 €	1 700,42 €		105 102,17 €
TOTAUX	130 116,93 €	141 090,72 €	250,38 €	36 183,81 €	130 367,31 €	177 274,53 €
résultat de l'exercice	- 26 715,18 €			1 450,04 €		46 907,22 €
Résultat de clôture		10 973,79 €		35 933,43 €		
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	130 116,93 €	141 090,72 €		36 183,81 €		177 274,53 €
RESULTATS DEFINITIFS		10 973,79 €		35 933,43 €		46 907,22 €



VIII - situation budgétaire et financière : GEMAPI

Participations financières des membres prévisionnelles :

2,09€ par habitant en 2023 – 2,12€ par habitant en 2024

La masse salariale :

- 3 agents à temps complet
- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- Chèques déjeuner
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

Actions sociales :

- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la prévoyance de 20€ maximum par agent
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la santé de 10€ maximum par agent
- Chèques déjeuner
- Cartes parking

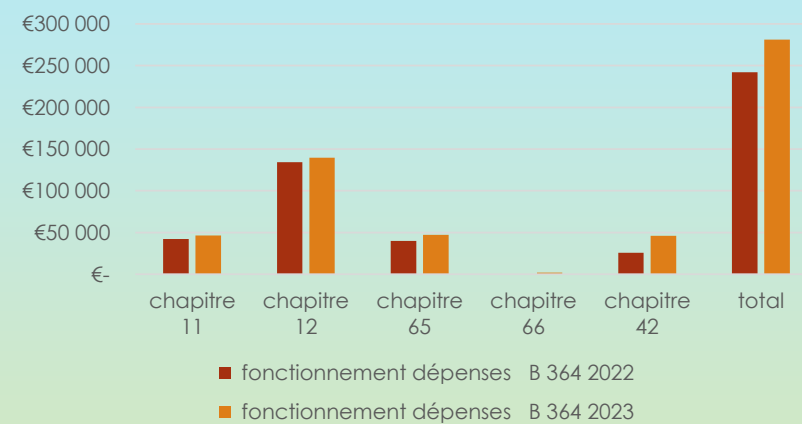
Autres :

- Parc informatique
- Entretien tracteur RENAULT ARES et parc automobile : 2 véhicules
- Travaux d'entretien de berges confiés à un prestataire externe
- Tracteur forestier (acte d'engagement décembre 2022).
- Entretien local technique
- Emprunt

VIII -1- situation budgétaire et financière : GEMAPI

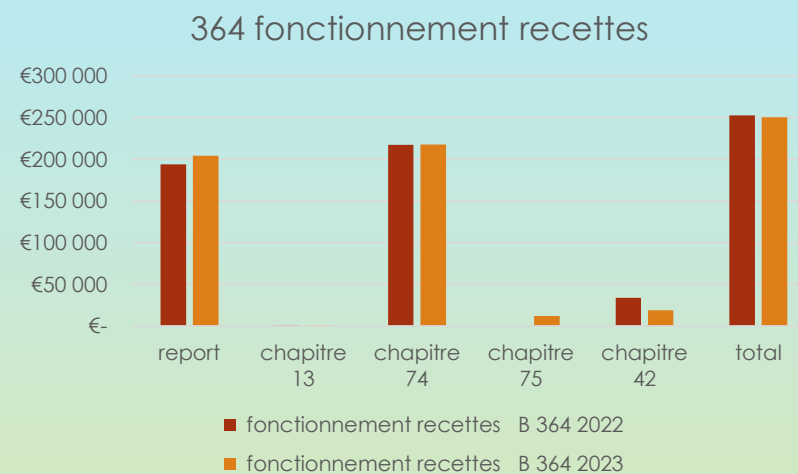
Chapitre	Libellés	2022	2023
C 011	Dépenses à caractère général	42 361	46 348
C 012	Dépenses du personnel	134 253,72	139 771,23
C 042	Dotations amortissements immobilisations	25 713,30	45 987,97 Différence 1 année restante non amortie en 2022 concernant des travaux de 2006.
C 65	Autres charges de gestion courante dont reversement BA	39 766,06	47 232 (reversement AG et adhésion CENNA)
C66	Intérêts réglés à échéance		1 808,04
Total hors report		242 095	281 147

364 fonctionnement dépenses



VIII -2- situation budgétaire et financière : GEMAPI

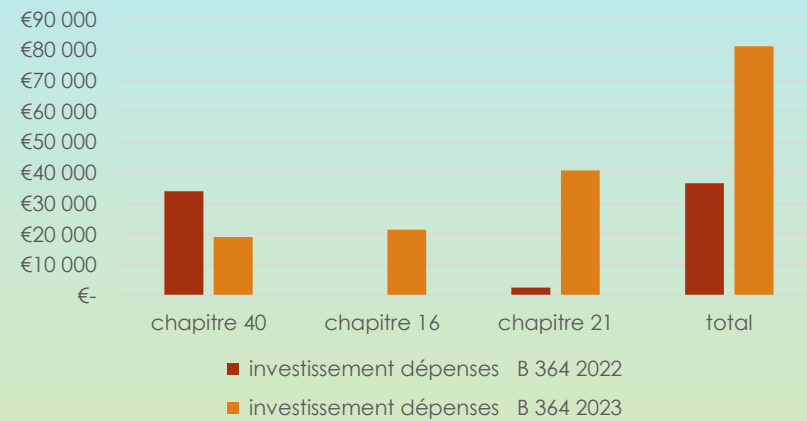
Chapitre	Libellés	2022	2023
C 002	Résultat reporté	194 002,34	204 488,25
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	1 270,80	1 284,90
C 042	Quote-part subventions investissements	34 007,36	19 050,29
C 74	Participations et subventions	217 302,30	217 645,45
C 75	Subventions FDAAPPMA		12 275,00
Total hors report		252 580	250 256



VIII -3 - situation budgétaire et financière : GEMAPI

Chapitre	Libellés	2022	2023
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	34 007,36	19 050,29
C16	Emprunts en euros		21 428,58
C 021	Immobilisations achat Visio copil tronçonneuse	2621,06*	40 777,19 (acompte tracteur, ordinateur, écran)
Total hors report		36 628	81 256

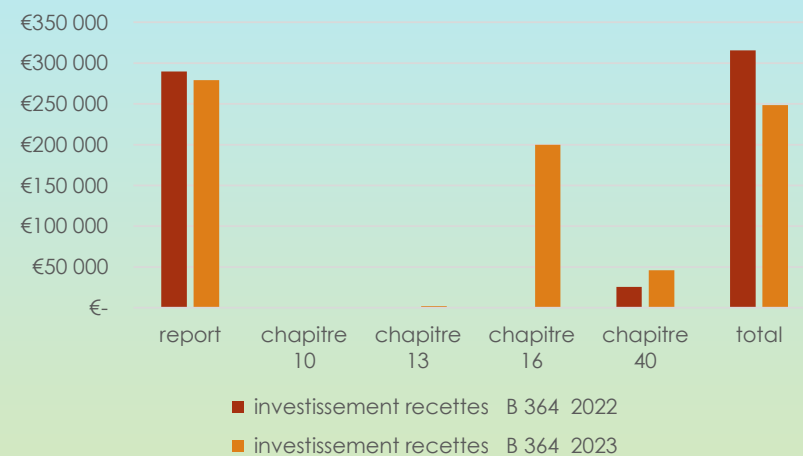
364 investissement dépenses



VIII -4 - situation budgétaire et financière : GEMAPI

Chapitre	Libellés	2022	2023
C 001	Résultat reporté	289 597,15	279 137,89
C 040	Opérations ordre (amortissements)	25 713,30	45 987,97
C 10	FCTVA	455,86	235,98 FCTVA N-2 (sondes, ordinateur)
C 13	subventions	0	2 191,10 participations EPCI
C 16	emprunt		200 000
Total hors report		26 169	248 415

364 investissement recettes



VIII - 5 - 364 GEMAPI exercice 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		204 488,25 €		279 137,89 €		483 626,14 €
Opération de l'exercice	281 147,41 €	250 255,64 €	81 256,06 €	248 415,05 €		498 670,69 €
TOTAUX	281 147,41 €	454 743,89 €	81 256,06 €	527 552,94 €	362 403,47 €	982 296,83 €
résultat de l'exercice	30 891,77 €			167 158,99 €		619 893,36 €
Résultat de clôture		173 596,48 €		446 296,88 €		
Restes à Réaliser			508 470,00 €	128 200,00 €	508 470,00 €	128 200,00 €
TOTAUX CUMULES	281 147,41 €	454 743,89 €	589 726,06 €	655 752,94 €	870 873,47 €	1 110 496,83 €
RESULTATS DEFINITIFS		173 596,48 €		66 026,88 €		239 623,36 €

IX - situation budgétaire et financière : OPERATIONS AMENAGEMENTS

- Membres adhérents : 1EPCI, et 14 communes.
- **2023** : 126 639 habitants.
- **2024** : 126 240 habitants
- Une participation à hauteur de 3 000€ est versée chaque année par les membres adhérents pour le remplacement des installations en section de fonctionnement pour l'Installation et/ou remplacement du mobilier.
- Résultat de fonctionnement N-1 : 6 393,70€
- Résultat d'investissement N-1 : 66 412,78€

IX - 1 - 366 OPERATIONS AMENAGEMENTS

exercice 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 207,77 €		66 412,78 €		70 620,55 €
Opération de l'exercice	774,70 €	2 960,63 €	- €	- €		2 960,63 €
TOTAUX	774,70 €	7 168,40 €	- €	66 412,78 €	774,70 €	73 581,18 €
résultat de l'exercice		2 185,93 €		- €		72 806,48 €
Résultat de clôture		6 393,70 €		66 412,78 €		
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	774,70 €	7 168,40 €		66 412,78 €		73 581,18 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 393,70 €		66 412,78 €		72 806,48 €

IX - 2 - situation budgétaire et financière : SENTIERS

SENTIERS : Membres adhérents : 22 communes individuelles (19 511 habitants)

- Résultat de fonctionnement N-1 : 1 563,60€
- Résultat d'investissement N-1 : 45 669,11€

IX - 3 - 368 SENTIERS exercice 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 563,60 €		45 669,11 €		47 232,71 €
Opération de l'exercice	- €	- €	- €	- €		- €
TOTAUX	- €	1 563,60 €	- €	45 669,11 €	- €	47 232,71 €
résultat de l'exercice	- €			- €		47 232,71 €
Résultat de clôture		1 563,60 €		45 669,11 €		
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	- €	1 563,60 €		45 669,11 €		47 232,71 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 563,60 €		45 669,11 €		47 232,71 €

X - situation budgétaire et financière : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : Membres adhérents : 25 communes individuelles (22 360 habitants)

- Ce budget comporte en investissement des opérations d'ordre dues aux amortissements des immobilisations et subventions et écritures de régularisation.
- Résultat de fonctionnement N-1 : 654,33€
- Résultat d'investissement N-1 : 2 455,41€

X - 1 – 367 SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

exercice 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		874,29 €		2 235,45 €		3 109,74 €
Opération de l'exercice	1 392,06 €	1 172,10 €	1 172,10 €	1 392,06 €		2 564,16 €
TOTAUX	1 392,06 €	2 046,39 €	1 172,10 €	3 627,51 €	2 564,16 €	5 673,90 €
résultat de l'exercice	- 219,96 €			219,96 €		3 109,74 €
Résultat de clôture		654,33 €		2 455,41 €		
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 392,06 €	2 046,39 €		3 627,51 €		5 673,90 €
RESULTATS DEFINITIFS		654,33 €		2 455,41 €		3 109,74 €

XI - 1 - situation budgétaire et financière : NATURA 2000

- Natura 2000 : 14 communes adhérentes
- Animation du DOCOB, Document d'Objectifs « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne »
- Ce budget ne comporte que des opérations réelles de fonctionnement.
- Structure porteuse : SIAV
- Président : Daniel FREYGEFOND
- Mission : CENNA 2022-2025
- Mandatement de la 1^{ère} période du 01/07/2022 au 30/06/2023
- Copil prévisionnel en 2024
- Résultat de fonctionnement N-1 : 343,87€

XI - 2 – 370 NATURA 2000 exercice 2023

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		343,87 €
Opération de l'exercice	31 500,00 €	31 500,00 €
TOTAUX	31 500,00 €	31 843,87 €
résultat de l'exercice	- €	
Résultat de clôture		343,87 €
Restes à Réaliser		
TOTAUX CUMULES	31 500,00 €	31 843,87 €
RESULTATS DEFINITIFS		343,87 €

Natura
2000
mission
CENNA
2022-2025

DEPENSES		RECETTES	
mission	95 199,72 €	F.E.A.D.E.R. (fonds européen agricole pour le développement rural)	62 067,10 €
*S.I.A.V.(exécution et suivi du dossier)	2 886,53 €	D.R.E.A.L. (direction régionale environnement, aménagement, Limousin)	29 161,70 €
coûts indirects (15% des frais de personnel)	432,98 €	sous total	91 228,80 €
		Autofinancement	7 290,43 €
TOTAL	98 519,23 €	TOTAL	98 519,23 €



Comité syndical vote des budgets
Jeudi 21 mars 2024 – ALLASSAC



FIN DU DOCUMENT